



ADMINISTRATION COMMUNALE

Bilan 2024

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, tout fournisseur d'eau – dans le cas présent la commune de Cressier – qui exploite des infrastructures pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable.

Consommation

La consommation d'eau moyenne (relevés des compteurs de chaque bâtiment locatifs / villas, sans industries, ni exploitation interne ou agriculture, etc..) se montent à 120 litres (130.3 litres en 2022 et 126 litres en 2023) par jour et par personnes.

Provenance de l'eau

L'eau provient à 99% du puit de Groetschlmy. Température moyenne de 11.3 °C.

Si un manque d'eau ponctuel devait se présenter, la commune de Courgevaux peut nous fournir de l'eau et également IB Morat depuis la fin de l'année 2024.

Traitement de l'eau

L'eau est oxygénée à La STAP La Motte avant de passer dans un filtre à sable et un filtre charbon actif (traitement du chlorothalonil). Une installation avec turbidimètre et UV est également en service depuis la fin de l'année 2023.

Surveillance de la qualité

Un programme d'analyses (paramètres, lieu & périodicité) est établi avec le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) pour chaque année. Les valeurs physico-chimiques, microbiologiques, nitrates, etc. sont mesurés par le laboratoire cantonale (SAAV) et sont à disposition sur le site internet de la commune sous l'onglet « Technique et sécurité » / « Distribution d'eau potable »

En 2024, 37 échantillons différents ont été analysés par le SAAV. Des germes aérobies mésophiles sont parfois détectés en sortie du filtre à charbon actif sans risque pour la population puisqu'ils sont directement supprimés par l'installation UV installée en 2023.

Les prélèvements effectués dans le réseau de distribution répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau potable.

Paramètres	Valeurs	Remarque
Dureté de l'eau	33.5 °fH (moyenne)	Eau dure
Teneur en nitrate	16.4 mg/l (moyenne dans le réseau)	Tolérance légale 40 mg/l

Définition SSIGE de la dureté de l'eau :

0 – 7 eau très douce

7 – 15 eau douce

15 – 25 eau moyennement dure

25 – 32 eau assez dure

32 – 42 eau dure

Plus de 42 eau très dure

Personne de contact :

Philippe Berset – 079 / 830.33.58